

AVIS SUR LES SERVICES D'AMARRES (S-2)

EN VIGUEUR LE 6 JANVIER 2021

COLONNE I Art. Description	COLONNE II Taux (\$)
1. Services d'amarres des navires au quai Marcel-Dionne	
a) pour chaque entrée ou sortie d'un navire	
i) du lundi au vendredi, entre 8h00 et 16h00	1 515,64
ii) du lundi au vendredi, entre 16h01 et 7h59, fin de semaine et jours fériés.....	1 870,35
b) heures supplémentaires (en sus de trois (3) heures pour l'arrivée et deux (2) heures pour le départ)	
i) du lundi au vendredi, entre 8h00 et 16h00	515,96 \$ / heure
ii) du lundi au vendredi, entre 16h01 et 7h59, fin de semaine et jours fériés.....	773,93 \$ / heure
2. Services d'amarres des navires de croisière au quai de Bagotville	
a) pour chaque entrée ou sortie d'un navire d'une longueur	
i) de moins de 175 mètres.....	1 779,98
ii) de 175 mètres à 200 mètres	2 035,92
iii) de plus de 200 mètres	2 303,50
b) heures supplémentaires (en sus de trois (3) heures pour l'arrivée et deux (2) heures pour le départ)	623,33 \$ / heure